

Certificat de situation administrative

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule	FY-680-GJ
Date de première immatriculation du véhicule	31/03/2021
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série)	W*****1
Marque	AUDI

Situation Administrative du véhicule

Opposition au transfert du certificat d'Immatriculation (OTCI)	Non
Immatriculation suspendue	Non
Opposition véhicule endommagé	Non
Immatriculation annulée	Non
Procédure de réparation contrôlée	Non
Véhicule volé	Non
Déclaration valant saisie	Aucune
Certificat d'immatriculation volé	Non
Gage	Aucun
Certificat d'immatriculation perdu	Non
Certificat d'immatriculation duplicata	Non

Historique du véhicule

30/04/2026 Achat ou reprise par un professionnel
31/03/2023 Changement de titulaire
20/03/2023 Cession (vente)
24/06/2022 Changement de titulaire
03/12/2021 Achat ou reprise par un professionnel
02/11/2021 Achat ou reprise par un professionnel
31/03/2021 Première immatriculation d'un véhicule neuf

Certificat attestant la situation administrative au :

mercredi 01 juillet 2026 (général le jeudi 02 juillet 2026 à 11:54)

La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site <https://histovec.interieur.gouv.fr> - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 01 août 2026. Au-delà, un nouveau rapport devra être généré.

